



FFRXIII Administration ☎ 04 68 77 32 29
46 Route Minervoise @ direction.administrative@ffr13.fr
11000 Carcassonne

FFRXIII Paris ☎ 01 75 44 97 57
30 rue de l'Échiquier 📠 01 48 00 07 02
75010 Paris @ contact@ffr13.fr

N°271/FA/AL

Carcassonne, le 8 novembre 2018

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE 27 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le vingt-sept octobre,
A 9 heures,

Les Clubs affiliés à la FEDERATION FRANCAISE DE RUGBY A XIII se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 46 Route Minervoise à Carcassonne, sur convocation adressée le 11 octobre 2018 à chaque club.

L'accueil des Clubs et l'enregistrement des pouvoirs a lieu dans une salle spécialement dédiée à cela.

Il a ainsi été établi une feuille de présence signée par les Clubs présents et représentants.

L'accueil est organisé de telle sorte que les Clubs sont obligés de s'enregistrer pour pouvoir accéder ensuite à la salle dédiée uniquement à l'Assemblée Générale.

Tout cela se fait sous contrôle d'huissier, Me Pierre Vergé du cabinet SELARL m.v.b dont le rapport est joint au PV.

La feuille de présence permet de constater que les Clubs présents ou représentés sont au nombre de 118.

La Secrétaire générale constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Secrétaire générale dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des Clubs,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 juin 2018,
- le budget pour la saison 2018/2019,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

La Secrétaire générale déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux Clubs ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Fédération Française de Rugby à XIII, à compter de la convocation de l'Assemblée.



FFRXIII Administration
46 Route Minervoise
11000 Carcassonne



04 68 77 32 29
direction.administrative@ffr13.fr

FFRXIII Paris
30 rue de l'Échiquier
75010 Paris



01 75 44 97 57
01 48 00 07 02
contact@ffr13.fr

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Secrétaire Générale remercie alors les représentants de clubs, comités et ligues qui se sont déplacés.

Elle présente ensuite les différents intervenants :

-M. Roucoux Eric, Expert-Comptable nommé le 2 septembre 2017 par l'Assemblée Générale des Clubs.

-M. Oliver Commissaire aux Comptes nommé également le 2 septembre 2017 par l'Assemblée Générale des Clubs.

-Mme Maignot, trésorière de la FFRXIII.

La Secrétaire Générale rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de l'Assemblée Générale Financière par le Président
- Présentation des comptes annuels et du rapport financier de la saison 2017/2018
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels
- Approbation des comptes annuels et du rapport financier de la saison 2017/2018
- Vote sur l'affectation du résultat
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L. 612-5 du Code de Commerce
- Présentation et approbation du budget 2018/2019
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
- Précision sur la date de fin de mandat du Cabinet Oliver et Associés au 30 juin 2019

La trésorière donne ensuite la parole à M. Roucoux, Expert-Comptable pour la présentation des comptes annuels.

Le compte de résultat fait apparaître sur l'exercice 2017/2018 un exercice excédentaire de 435.038 € (cf pièce jointe)

La Trésorière donne ensuite la parole à M. Oliver, Commissaire aux Comptes.

M. Oliver rappelle les missions qui incombent au Commissaire aux Comptes et présente ensuite son rapport. (cf pièce jointe)

Une fois la présentation du Commissaire aux Comptes terminée, Messieurs Roucoux et Oliver se déclarent tous les deux satisfaits et surtout rassurés par la gestion pratiquée et les résultats obtenus.

La trésorière présente le budget prévisionnel pour la saison 2018/2019. (cf pièce jointe)



FFRXIII Administration
46 Route Minervoise
11000 Carcassonne



04 68 77 32 29
direction.administrative@ffr13.fr

FFRXIII Paris
30 rue de l'Échiquier
75010 Paris



01 75 44 97 57
01 48 00 07 02
contact@ffr13.fr

Il est à préciser que toutes ces présentations sont projetées sur grand écran afin d'aider l'assistance à une bonne compréhension des éléments exposés et d'assurer une parfaite transparence.

Après chacune de ces différentes interventions la Trésorière demande et insiste à plusieurs reprises auprès de l'assistance s'il y a des questions.

À la fin de la présentation la Secrétaire Générale Fabienne Albert, intervient pour préciser la méthodologie du vote.

Mme Albert demande à l'assemblée si une personne souhaite un vote à bulletin secret. Les membres présents souhaitent procéder à un vote à main levée.

Il est demandé aux participants s'ils veulent s'exprimer sur les résolutions présentées. Mr Jacinto, président du XIII Catalan indique vouloir prendre la parole. Il explique pourquoi son club et les clubs dont il porte pouvoirs voteront contre toutes les résolutions. Il précise que ce n'est pas une contestation de la gestion de la Fédération mais pour exprimer un vote politique.

Première résolution : L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport financier de la trésorière et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2018, dès qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, l'Assemblée donne au Comité Directeur quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Résolution adoptée :

118 votants
POUR : 84
CONTRE : 27
ABSTENTION : 7

Deuxième résolution : L'Assemblée Générale décide d'affecter l'excédent de l'exercice clos le 30 juin 2018 s'élevant à 435 038 € de la manière suivante.

Excédent de l'exercice :	435 038 euros
Virée au compte report à nouveau	
Report à nouveau antérieur :	- 226 188 euros

Solde	208 850 euros

Viré en totalité au compte "report à nouveau", s'élevant ainsi à 208 850 euros.

Résolution adoptée :

118 votants
POUR : 84
CONTRE : 27
ABSTENTION : 7



FFRXIII Administration
46 Route Minervoise
11000 Carcassonne



04 68 77 32 29
direction.administrative@ffr13.fr

FFRXIII Paris
30 rue de l'Échiquier
75010 Paris



01 75 44 97 57
01 48 00 07 02
contact@ffr13.fr

Troisième résolution : L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L.612-5 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, constate qu'aucune convention n'est intervenue sur l'exercice 2017-2018.

Résolution adoptée :

118 votants
POUR : 84
CONTRE : 27
ABSTENTION : 7

Quatrième résolution : L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du budget prévisionnel de la période 2018-2019, approuve ce budget tel qu'il a été présenté.

Résolution adoptée :

118 votants
POUR : 84
CONTRE : 27
ABSTENTION : 7

Cinquième résolution : L'Assemblée Générale donne tout pouvoir au président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Résolution adoptée :

118 votants
POUR : 84
CONTRE : 27
ABSTENTION : 7

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président Marc Palanques remercie les clubs de leur confiance et déclare la séance levée à 12h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Fabienne ALBERT

Secrétaire Générale de la Fédération Française de Rugby à XIII